



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1992

31 MARS 1992

RAPPORT D'ACTIVITE

DU COMMISSARIAT GENERAL
AUX RELATIONS INTERNATIONALES
POUR 1990

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR M. JANSSENS

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales (1) s'est réunie les 20 février et 31 mars 1992 pour examiner la Rapport d'activité 1990 du Commissariat général aux Relations internationales.

M. le Président donne la parole à M. Dehaybe, commissaire général aux Relations internationales.

M. Dehaybe souligne que l'examen tardif du rapport d'activité 1990 du CGRI ne va pas sans poser problème: l'actualité internationale est très évolutive et il peut apparaître dérisoire d'aborder, aujourd'hui, la politique menée en 1990. M. Dehaybe rappelle que le CGRI a toujours déposé son rapport dans les délais fixés par le décret.

Cette remarque liminaire étant faite, le commissaire général passe à la présentation du rapport lui-même.

Pour la première fois, le rapport contient des tableaux statistiques de synthèse qui décrivent les axes géostratégiques ainsi que les axes sectoriels.

Certaines activités importantes du Commissariat général n'y apparaissent cependant pas car elles ne sont pas de nature à être présentées sous forme de statistiques. Il y a donc lieu de relativiser ces tableaux.

1990, année du 20^e anniversaire de la Communauté française — Communauté française adulte — pour laquelle, il est opportun d'opérer des choix en matière internationale. Cette année fut donc une année d'évaluation qui a abouti à resserrer et à concrétiser les coopérations avec des priorités mieux définies.

Les accords culturels dont la Communauté française a hérités, auxquels s'ajoutent les nouveaux accords signés directement par la Communauté française sont nombreux; il faut donc établir des priorités géographiques et sectorielles.

(1) Participaient aux travaux de la commission:

Mme Lizin (présidente), MM. Beaufays, Borremans, Brisart, P. Charlier, Dallons, de Donnée, Dehousse, Grimberghs, Grosjean, Knoops, Marchal, Mme Mayence, MM. Poncelet, Ylieff, Janssens (rapporteur).

Assistaient aux travaux de la commission:

Mme Spaak, membre du Conseil;
M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales;

M. Dehaybe, commissaire général aux Relations internationales;

MM. Ghiste et Dupagne, membres du cabinet de M. le ministre des Relations internationales;

M. Bertholomé, expert du groupe PS;

Mme Schepmans, expert du groupe PRL.

Une meilleure définition des priorités va de pair avec une organisation permettant une unicité mieux affirmée de la Communauté française au plan international.

M. Dehaybe souligne également l'amélioration de la qualité des manifestations que la Communauté française présente sur la scène internationale.

Le commissaire général aux Relations internationales relève les axes prioritaires que sont l'Europe et la Francophonie.

Et ce qui concerne la méthode, la priorité serait accordée à une meilleure articulation entre nos actions bilatérales et multilatérales.

En Europe, le CGRI a spécialement promu nos capacités en matière linguistique: il s'agit en effet d'un domaine où la Communauté française a une réputation d'excellence et où la concurrence est moins forte que dans d'autres secteurs culturels plus traditionnels. A titre d'exemple, soulignons notre présence en Espagne où avec l'APEFE nous envoyons 15 lecteurs de français dont l'action produit des résultats incontestables (exemple: place de la littérature française de Belgique).

Redéploiement de nos efforts en Europe de l'Est, principalement en Hongrie, Tchécoslovaquie et Pologne. Dans ces pays, notre présence est parfois plus importante que celle de la France et tente de se développer de façon coordonnée ou conjointe avec elle.

Cette politique de partenariat avec la France se concrétise par exemple dans des actions communes développées au sein des centres culturels français (Roumanie).

Quelques axes et domaines particuliers où le Commissariat est particulièrement actif doivent être soulignés:

1. Traité de Maastricht:

La coordination de la position des Communautés a été initiée par les services du CGRI.

2. La Francophonie:

(ex.: Conférence des ministres de la Culture de Liège — novembre 1990).

L'organisation matérielle de cette conférence a été assurée par le CGRI qui a également préparé les travaux avec l'ACCT. Nous avons ainsi pu initier une discussion sur la libre circulation des biens culturels. Par ailleurs, le projet de TV5 Afrique qui avait été évoqué lors de la Conférence de Liège, a connu un aboutissement positif au Sommet de Chaillot. Cette nouvelle chaîne devrait être opérationnelle dès la fin de 1992.

3. Coordination du bi- et du multilatéral:

Cette coordination est prioritaire pour la Communauté française. Relevons par exemple les synergies développées en matière d'aide aux musées en Afrique. Ainsi, l'Accord Communauté française/Sénégal prévoit l'établissement d'une coopération particulière en matière de musées qui vient renforcer l'accord particulier entre la ville de Liège et la ville de Saint-Louis. Enfin, au niveau du Sommet et de l'Agence, nous avons veillé à ce que des actions de coopération dans le domaine des musées viennent à leur tour renforcer les actions locales et bilatérales. Lors de cet exposé, l'importance de nos relations bilatérales avec l'Afrique a été rappelée: Zaïre (délégation de la Communauté), Rwanda (assentiment donné à l'accord), Burundi, Sénégal, Bénin.

Enfin, le commissaire général a insisté sur la bonne collaboration existant entre la Communauté française et la Région wallonne d'une part, et l'Etat central d'autre part.

M. Dehousse, président de la commission, félicite M. Dehaybe de l'exposé d'ensemble qu'il a fourni à la commission. Il propose que la commission des Relations internationales puisse procéder à une visite du CGRI. La commission et le ministre retiennent la proposition.

DISCUSSION

APEFE

Un commissaire demande à quelle date l'APEFE sera transférée au CGRI. Il est répondu que le transfert de l'ASBL est effectif depuis le 1^{er} mars.

Le Président propose qu'un tour de table de questions ait d'abord lieu.

M. Brisart souhaite connaître les raisons pour lesquelles priorité a été donnée en Europe de l'Est, à la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et pas la Roumanie.

Il souhaite également connaître l'évolution de nos relations avec la Yougoslavie compte tenu des derniers événements.

M. de Donnée s'interroge sur les points suivants:

La masse budgétaire dont dispose le CGRI est d'environ 526 millions. Près de la moitié couvre les rémunérations du personnel. Restent donc environ 250 millions pour financer des actions extérieures.

Dans ces conditions les priorités doivent être bien définies et il invite donc à aller de l'avant dans le recentrage des priorités au sujet desquelles il souhaite obtenir des précisions:

1. Quelle est la politique envisagée en matière de délégations (ouverture et fermeture) car certains choix ne paraissent pas judicieux? Ainsi par exemple pourquoi a-t-on créé une délégation à Rio et qu'a-t-elle fait?

2. Quelles sont les relations envisagées entre le CGRI et l'APEFE? Le statut d'ASBL est-il maintenu?

3. Où en est exactement la concertation avec l'Etat et les autres Communautés et Régions?

M. Beaufays se réjouit de la fin de la dualité APEFE/CGRI. Il se réjouit également qu'au plan européen une priorité soit donnée à la promotion de la langue française. Il appuie également le resserrement des priorités envisagées. Il se réjouit de la bonne perception de la Communauté française de Belgique au Québec notamment en terme de marché culturel.

Mme Spaak désirerait avoir des précisions sur la préparation et les résultats de Maastricht.

Par ailleurs, elle souhaite connaître les actions envisagées dans le monde arabe pour accentuer notre présence et promouvoir, en même temps la démocratie et la culture.

Ce même commissaire souhaite avoir des informations sur la manière dont la Communauté française est présente au sein de l'Assemblée des régions d'Europe.

M. Knoops remercie le CGRI de la manière dont il rédige et présente ses rapports.

Il souhaite poser quelques questions et formule quelques suggestions:

1. Il souhaite que l'option prise de développer certaines manifestations de haut niveau et de qualité soit confirmée.

2. La coordination avec la Région wallonne doit être renforcée, de nouveaux pas vont-ils être franchis et lesquels?

3. Il regrette que le remplacement de délégués se fasse souvent tardivement, des situations de carence ou d'absence ont existé. Que propose le ministre à ce sujet?

4. Quelles sont les mesures envisagées pour les pays de l'Est et quels sont les choix retenus? La Roumanie fait-elle partie des choix prioritaires?

5. En ce qui concerne l'Algérie, ne devrait-on pas analyser prioritairement la situation et voir quelles sont les actions qui pourraient maintenant être envisagées et surtout dans le cadre de la Communauté européenne? Comment la Communauté française compte-t-elle intervenir au sein de la CEE pour trouver des solutions?

M. Grimberghs demande où en est le projet de radio 5 et ce d'autant que radio 4 international est maintenant supprimé.

Il interroge le CGRI sur la présence des délégations à l'étranger et voudrait savoir quelle est la logique des choix, quels sont les objectifs et les moyens.

M. Dehousse, président de la commission, intervient pour proposer à la commission de reprendre de façon approfondie l'examen de l'ensemble de la problématique « Maastricht » à l'occasion de la réflexion que la commission va avoir sur l'organisation de ses travaux.

M. Dehousse regrette de ne pas trouver la Vallée d'Aoste et le Jura comme tels (même si ce dernier n'est pas repris dans le paragraphe Suisse) dans la liste des pays et entités non étatiques.

Il souligne l'importance qu'aurait l'établissement de relations privilégiées avec le Val d'Aoste et ce pour chacun des partenaires. Il demande les projets en cours.

Il souhaite qu'au rapport soit jointe une liste des délégations actuelles.

M. Dehousse pose encore les questions suivantes :

1. Quelle est l'évolution de la situation de la Communauté française de Belgique au Zaïre et en Algérie ?

2. Que fait la CFB en Yougoslavie ?

3. Comment la CFB va-t-elle se positionner par rapport aux ex-pays de l'URSS ?

4. Quels sont les projets avec la Vallée d'Aoste ?

5. Etonnement du peu d'activités dans les matières personnalisables au Québec.

6. Le CGRI travaille-t-il avec l'Institut universitaire européen de Florence ?

7. Comment se présente aujourd'hui la coordination à Paris : Délégation, Centre et OPT ?

8. Quelle est l'activité cinéma du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris ?

9. On évoque la possibilité de créer des ambassades de la CE ou du Bénélux dans certains pays de l'Europe de l'Est. Comment les délégations de la CFB pourraient-elles se situer dans une telle hypothèse ?

10. Le rapport fait référence à l'attitude du Canada à la tenue du Sommet à Kinshasa. Quelle a été l'attitude des autorités belges et en particulier de M. Eyskens ?

11. Où en est le dossier TV5 ?

12. OMPI: Qu'y fait la CFB? Est-il tenu compte dans les travaux de l'OMPI du projet de loi Lallemand ?

13. Quelle collaboration a le CGRI avec le Centre belge de la BD ?

14. Quel rôle va jouer le CGRI dans la diffusion de l'exposition Hergé (Welkenraedt) ?

15. Les parlementaires peuvent-ils recevoir une copie de l'inventaire des experts dans le domaine des matières personnalisables ?

Au cours de la seconde réunion, le ministre des Relations internationales et le commissaire général aux Relations internationales ont répondu aux questions posées par les commissaires.

Au vu du nombre très important de questions posées, le commissaire général a regroupé les réponses par thèmes.

I. EUROPE DE L'EST

— Priorités — Evolution de notre activité dans les pays de l'Est

Les bouleversements politiques survenus en 1989 nous ont conduits à réajuster les relations que nous entretenons avec les pays d'Europe centrale et orientale. L'importance relative des partenaires s'est modifiée, et certaines collaborations ont pris le pas sur d'autres.

Actuellement, la situation en Europe centrale et orientale se présente comme suit : quatre pays, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie sont devenus des partenaires privilégiés de la Communauté française.

L'application des Protocoles négociés avec la Bulgarie et la Yougoslavie, respectivement en 1989 et en 1990, a été suspendue, pour des motifs moins politiques que budgétaires.

Pologne

La dernière Commission mixte permanente s'est tenue, à Bruxelles, du 2 au 5 décembre 1991. Le programme porte sur les années 1992 à 1994.

La signature d'un Accord entre l'Université Libre de Bruxelles et l'Institut supérieur de Pédagogie de Cracovie avait déjà permis l'envoi dans cette ville d'un lecteur de la Communauté française.

Aujourd'hui, grâce à l'action conjointe de l'APEFE et du CGRI, deux professeurs de français sont en poste au Collège universitaire de formation des maîtres de langues étrangères rattaché à l'Université de Gdansk.

D'autre part, la République de Pologne et la Communauté française ont signé une Convention, dont l'objet est l'organisation d'un stage de formation professionnelle dans le domaine de la gestion des PME au bénéfice de vingt personnes de nationalité polonaise.

Pour terminer, il convient de rappeler que, dans le domaine de la coopération scientifique, la Pologne reste le premier partenaire de la Communauté française en Europe centrale et orientale.

La Hongrie est le premier Etat d'Europe centrale, qui ait entrepris une promotion méthodique de la langue française. A cet égard, il convient de saluer l'action menée par deux universités hongroises: l'Université des Sciences économiques de Budapest (anciennement l'Université Karl Marx de Budapest) et l'Université Janus Pannonius de Pécs.

L'Université de Pécs, grâce à la collaboration du CGRI et de l'APEFE, accueille, pour la quatrième année consécutive, une lectrice de langue et de culture française.

Dans le même ordre d'idée, il convient de souligner le développement, que connaissent actuellement les lycées bilingues, établissements où l'enseignement est dispensé en hongrois et dans une seconde langue vivante de large diffusion: français, allemand, anglais, espagnol, italien.

C'est ce développement qui a amené la signature, le 27 juillet 1989, d'une Convention entre, d'une part, le ministère de la Culture et de l'Enseignement de la République hongroise et, d'autre part, M. J.-P. Grafé, ministre des Relations internationales de la Communauté française et Président de l'APEFE. Aux termes de ladite Convention, l'APEFE s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à mettre à la disposition du ministère concerné, des professeurs de l'enseignement secondaire dans des lycées bilingues. Ces professeurs sont aujourd'hui au nombre de cinq: trois à Mohacs, un à Pasztö et un à Budapest.

Chaque année, en outre, deux bourses de recyclage, dites « Bourses du ministre des Relations internationales » sont offertes aux jeunes pédagogues hongrois enseignant le français langue étrangère.

Enfin, dans le domaine de la coopération scientifique, la Hongrie reste le deuxième partenaire de la Communauté française en Europe centrale, le premier étant toujours la Pologne.

Tchécoslovaquie

La dernière Commission mixte s'est tenue, à Prague, du 23 au 27 septembre 1991. Le protocole, signé à l'occasion, vaut pour les années 1992, 1993 et 1994.

Suivant l'exemple de leurs homologues hongrois et polonais, les responsables de l'éducation en Bohême et en Slovaquie ont souhaité accueillir des enseignants de la Communauté française.

Le 19 avril 1991 donc, et comme il l'avait déjà fait avec les autorités hongroises, M. J.-P. Grafé, ministre des Relations internationales et Président de l'APEFE, a signé une convention avec les ministères de l'éducation des Républiques slovaque et tchèque.

L'APEFE s'est engagée, dans la mesure de ses possibilités, à mettre à la disposition des ministères précités des professeurs de l'enseignement secondaire pour les lycées bilingues.

Actuellement, c'est chose faite, deux professeurs enseignent au lycée bilingue de Pisek et quatre à celui de Zilina. En outre, deux lecteurs sont en poste à l'Université Charles IV de Prague, et un troisième à l'Université de Kosice.

Roumanie

Pour la Communauté française, la Roumanie est un partenaire nouveau puisque les premiers contacts officiels n'ont été pris qu'en 1990; mais incontestablement, c'est déjà un partenaire privilégié, au même titre que la Hongrie, la Pologne ou la Tchécoslovaquie.

La première Commission mixte permanente Roumanie-Communauté française s'est tenue à Bruxelles, du 17 au 21 juin 1991. Elle a été préparée avec le plus grand soin. Une délégation de fonctionnaires de la Communauté française s'est d'ailleurs rendue à Bucarest, au mois de mars, pour y effectuer une mission exploratoire.

Le Protocole signé à l'occasion de cette commission vaut pour les années 1991, 1992 et 1993. Il vise les secteurs de l'enseignement de la langue française, de la littérature et du livre, de la formation professionnelle, du recyclage des enseignants et des échanges de jeunes.

Il se propose également de soutenir un projet de perfectionnement d'enseignants de santé publique, dans le cadre d'un programme TEM-PUS, associant les écoles de santé publique des universités de Bruxelles, Louvain et Liège d'une part et l'université de médecine et de pharmacie de Bucarest d'autre part.

Mais, est-il besoin de le rappeler, pour les Roumains, la priorité des priorités, c'est la langue française.

Plusieurs mesures sont donc prises à cet égard.

Chaque année, trois bourses de recyclage, dites « Bourses du ministre des Relations inter-

nationales», sont offertes aux jeunes pédagogues roumains enseignant le français langue étrangère.

Depuis le mois de septembre 1991, grâce à la collaboration du CGRI et de l'APEFE, un lecteur de la Communauté française enseigne à l'Université de Cluj. L'envoi d'un deuxième lecteur est d'ores et déjà prévu, mais il reste encore aux autorités roumaines à décider du lieu de son affectation.

Le rôle joué par l'Université de Cluj dans le développement des relations entre la Roumanie et la Communauté française mérite, ici, d'être souligné.

A l'initiative de l'un de ses professeurs, cette institution a créé en son sein un «Centre d'études des lettres belges», qui est non seulement en liaison régulière avec les Archives et Musée de la littérature, la Promotion des lettres et notre ministère de la Culture et des Affaires sociales, mais qui est en train également de constituer un réseau avec les centres analogues de Pécs, de Bologne et de Caceres, où enseignent des lecteurs APEFE. Dans ce contexte, Cluj, qui a signé un accord avec l'ULB, a déposé un projet TEMPUS.

Enfin, du 21 au 26 octobre 1991, Cluj, toujours elle, a organisé une semaine culturelle consacrée à la Communauté française. A cette occasion, deux expositions ont été présentées: «Les irréguliers du langage» et le «Paralivres»; des livres ont été distribués; deux films ont été projetés: «Le Maître de Musique» et «L'Œuvre au Noir».

Yougoslavie

C'est à Bruxelles, du 8 au 12 janvier 1990, que se réunit la dernière Commission mixte permanente, en vue de l'application de l'Accord culturel entre le Royaume de Belgique et la République socialiste fédérative de Yougoslavie, fait à Bruxelles, le 5 février 1957.

Cependant, en avril 1991, son application est suspendue unilatéralement par la Communauté française. Pour quel motif?

Il faut savoir que, jusqu'alors, les échanges avec la Yougoslavie n'ont jamais dépassé un niveau modeste, et la discorde qui s'installe à Belgrade semble peu faite pour le relever.

La mesure prise par l'Exécutif s'inscrit dans le cadre d'une réévaluation de la politique de coopération de la Communauté française et d'une rationalisation des moyens budgétaires qui lui sont affectés.

Elle ne s'applique pas à la seule Yougoslavie, mais à d'autres pays, comme la Bulgarie ou l'Algérie, pour ne citer que ceux-là.

L'évolution de la situation intérieure en Yougoslavie ne permet évidemment pas une reprise de la coopération.

CEI

Il a été décidé, en 1991, que les échanges avec ce partenaire seraient limités à la coopération scientifique et au théâtre.

La dissolution de l'URSS doit nous conduire à sélectionner les républiques avec lesquelles nous souhaitons traiter à l'avenir. Dans cette perspective, ce sont la Fédération de Russie, la République du Bélarus et l'Ukraine, qui paraissent les mieux placées, de même d'ailleurs que la Lituanie, l'Estonie et la Lettonie.

A noter qu'outre la Fédération de Russie, reconnue comme l'héritière de l'URSS, la Belgique entretient des relations diplomatiques avec la République du Bélarus (10 mars 1992), l'Ukraine (10 mars 1992) et les trois Etats baltes (5 septembre 1991).

II. EUROPE OCCIDENTALE

— Relations avec le Val d'Aoste — Coopération avec l'Institut universitaire européen de Florence — Activité du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris

1. Val d'Aoste

La stratégie actuelle menée avec le Val d'Aoste vise à préparer un renforcement. Des collaborations ont été menées avec les structures françaises sur place. On a pu réaliser l'envoi de conférenciers, des bourses d'études pour professeurs valdôtains, ainsi que l'accueil d'une délégation au Salon du Livre de Genève. L'envoi d'assistants de langue dans le Val d'Aoste débutera lors de l'année académique 1992-1993.

2. Institut de Florence

L'Institut de Florence relève du multilatéral européen. L'Ambassade de Belgique le considère de son ressort, mais ne nous empêcherait toutefois pas d'entamer une collaboration sur base d'un projet spécifique.

3. Activité cinéma du CWB

Mme Geneviève François-Masquelin vient de prendre ses fonctions à la direction du Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. Elle doit encore

déterminer les axes principaux de sa stratégie en matière de cinéma. Néanmoins, d'ores et déjà une vingtaine de projections cinématographiques sont programmées au cours du premier semestre 1992.

III. COMMUNAUTE EUROPEENNE

- Préparation et résultat de Maastricht
- Participation de la Communauté française de Belgique à l'Assemblée des régions d'Europe
- Création d'ambassades de la CE ou du Benelux dans certains pays d'Europe de l'Est

1. Maastricht

Tout au long de l'année écoulée, la Communauté française s'est activement associée aux travaux de la Conférence intergouvernementale sur l'Union politique.

Avant l'ouverture de la Conférence intergouvernementale, l'Exécutif avait en effet identifié ses priorités, lesquelles traduisaient une volonté d'être pleinement partie prenante à cette phase d'approfondissement de l'intégration européenne: meilleure prise en compte de l'éducation et de la culture dans le Traité, définition du principe de subsidiarité, représentation des entités fédérées au sein du Conseil des ministres.

A bref délai, le Conseil de la Communauté française sera à nouveau saisi de ce dossier dans le cadre de la procédure interne de ratification.

2. Assemblée des Régions d'Europe

Les quatrièmes assises générales et l'Assemblée générale de l'Assemblée des Régions d'Europe se sont tenues à Mannheim les 4 et 5 février 1992.

Comme lors des assises précédentes, la Communauté française y était représentée par un fonctionnaire du CGRI à l'intérieur de la délégation de la Région wallonne.

Il convient en effet de rappeler que seules la Région wallonne, la Région bruxelloise et la Communauté flamande sont actuellement membres de l'ARE.

Il ne fait guère de doutes que l'ARE peut être considérée comme l'enceinte la plus représentative et la plus légitime du fait régional en Europe (au sens large). Elle semble s'imposer en outre comme un interlocuteur de mieux en mieux reconnu par les instances européennes.

Dès lors, il convient que la Communauté française s'y intéresse activement, soit par une adhésion pure et simple, soit par une formule d'association entre la Communauté française d'une part et la(les) région(s) wallonne (et bruxelloise).

3. Représentations communes dans la CEI

Il est exact que des projets existent en vue de promouvoir l'intégration des représentations dans les pays tiers de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

Il conviendra de suivre avec attention les développements futurs que ces nouvelles dispositions pourraient favoriser, notamment en matière de représentation dans les pays tiers.

Sur ce point on peut observer toutefois que les Etats membres ont actuellement des positions variées.

La Communauté française a décidé d'affirmer son identité propre à l'étranger par une présence sur le terrain dans les pays ou zones géopolitiques prioritaires.

Si ces conditions sont rencontrées, il ne nous paraît pas exclu d'étudier, avec tous nos partenaires, les propositions que formulerait la Communauté européenne d'ouvrir des représentations communes dans les pays membres de la CEI, en fonction de ses propres priorités et pour autant que sa visibilité soit adéquatement assurée.

IV. QUEBEC

- Perception de la Communauté française de Belgique au Québec, notamment en terme de marché culturel
- Faiblesse de la présence de la Communauté française de Belgique dans le domaine des matières personnalisables

1. Commerce extérieur culturel

Comme le souligne M. Beaufays, le chapitre québécois du rapport d'activité 1990 du CGRI souligne l'importance de notre exportation culturelle au Québec consacrant ainsi l'intérêt que nous portons au développement d'un commerce extérieur culturel de notre Communauté.

Cette « bonne perception » résulte du travail de concertation en profondeur mené depuis bientôt dix ans — suite à la signature, en novembre 1982, de l'Accord de coopération Québec/Communauté française de Belgique — entre le CGRI et ses partenaires institutionnels

québécois qui sont, en ordre principal, le ministère des Affaires internationales du Québec et le ministère québécois des Affaires culturelles.

2. Matières personnalisables

Dès la signature en novembre 1982 de l'Accord de coopération entre l'Exécutif de la Communauté française et le gouvernement du Québec, l'accent fut mis par les deux gouvernements sur la nécessité de centrer les activités d'échanges autour de quelques axes prioritaires afin d'éviter toute dispersion des efforts et des moyens financiers.

A cette fin, les deux parties procédèrent à de larges consultations dans leurs milieux respectifs pour aboutir à la constitution d'un groupe de travail paritaire qui remit ses conclusions en 1984-1985. Les axes essentiels de la coopération furent ainsi déterminés :

- la coopération scientifique;
- l'informatique;
- la recherche scientifique et l'enseignement supérieur;
- les industries culturelles et la diffusion culturelle.

A l'époque, l'axe santé/affaires sociales n'avait pas été considéré par les milieux concernés du Québec et de la Communauté française comme devant être particulièrement privilégié. Il faut cependant souligner qu'à aucun moment de notre coopération, cette collaboration ne fut exclue. En effet, à l'occasion des Commissions mixtes annuelles, les administrations concernées de la Santé et des Affaires sociales furent interrogées sur leurs projets tant du côté québécois que du côté Communauté française : leurs propositions furent appuyées et soutenues financièrement tant par le ministère des Affaires internationales que par le CGRI. Ainsi, la huitième session de la Commission mixte permanente chargée d'organiser les activités de collaboration de l'année 1990 entérina-t-elle cinq projets dans les domaines de la Santé et des Affaires sociales, projets présentés par les milieux et administrations concernés. Les matières abordées concernaient l'abus de drogues, l'étude de l'introduction et du développement de l'informatique dans la gestion des politiques sociales, le maintien à domicile des personnes âgées et les maisons de repos, la protection de la jeunesse, le développement d'un axe de coopération francophone portant sur l'éducation pour la santé dans le domaine du Sida. Pour ce qui concerne ce dernier aspect, on retiendra qu'un groupe technique francophone, créé à l'initiative de la Communauté française se réunit à Vaucresson en octobre 1990 avec la

participation de délégués de la France, de la Suisse, de la Communauté française de Belgique, du Luxembourg et du Québec.

On soulignera également la participation en octobre d'une délégation de la Communauté française réunissant les milieux concernés (Comité de concertation sur l'alcool et les autres drogues, Direction générale de la Santé et Cabinet du ministre de la Santé) à un colloque organisé par le Centre de prévention communautaire des toxicomanies au Québec.

Retenons aussi que la séquence « stages et programmes de formation » reprise annuellement à l'accord Québec/Communauté française autorise également, à la demande, le développement d'activités relatives aux matières personnalisables. Il en va de même des programmes de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la Jeunesse qui ont assuré en 1990-1991, la réalisation d'un volume important de stages dans les domaines de la Santé et des Affaires sociales.

Signalons pour terminer, que durant trois années consécutives, un très important projet de recherche universitaire consacré à la maladie d'Alzheimer (coopération Université de Liège et Université de Montréal) fut soutenu dans la séquence coopération scientifique des Commissions mixtes annuelles.

V. AFRIQUE ET MONDE ARABE

- Présence de la Communauté française dans le monde arabe
- Présence de la Communauté française en Algérie
- Evolution de la situation au Zaïre et en Algérie

1. Présence dans le monde arabe

Le CGRI accorde la plus grande importance au développement des relations de la Communauté française avec les pays francophones du Monde arabe.

Certes, dans le monde arabe comme ailleurs, des choix s'imposent. Nous sommes plus volontiers présents là où une volonté politique existe de collaborer au sein des instances de la francophonie internationale...

Nous nous devons par ailleurs de concevoir une politique d'échanges culturels qui tienne compte de la présence en Wallonie et à Bruxelles d'un grand nombre de personnes d'origine maghrébine.

Les choix actuels sont d'ailleurs sujets à évolution à moyen terme. Il conviendra notamment de réfléchir à l'attitude de la CFB en Algérie compte tenu, d'une part, de l'évolution interne de ce pays, d'autre part, de l'attitude de la CEE.

2. Algérie

Nous avons informé les partenaires de la coopération, tant l'Algérie qu'en Communauté française, de la nécessité pour eux de trouver de nouvelles modalités de coopération, hors du soutien financier du CGRI.

Le contexte politique qui a présidé en son temps à la conclusion d'un accord culturel a fondamentalement évolué: la collaboration pourra bien entendu se poursuivre entre les administrations respectives notamment en termes de services, mais pour ce qui est de l'opportunité d'une coopération effective, il faut tenir compte du fait que l'investissement de la République algérienne dans les instances internationales de la francophonie est toujours aussi négligeable.

Nous restons attentifs à l'évolution de la situation politique générale en Algérie, notamment le débat particulier qui porte sur la présence de la langue française dans la vie sociale en général, dans l'enseignement en particulier.

En dépit des difficultés que génère cette réorientation vis-à-vis de l'Algérie, la seule attitude possible est de faire admettre par nos interlocuteurs la nécessité pour la Communauté française, au nom du critère d'efficacité, de restreindre la coopération à un nombre limité de pays, et de leur fournir les explications attendues sur la signification de ces choix.

3. Zaïre

La volonté de la Communauté française de Belgique de développer la coopération avec le Zaïre s'est manifestée de la façon la plus explicite à l'occasion de la visite du ministre Grafé au Zaïre en novembre 1989. Il s'agissait à l'époque de dépasser la prudence qui avait amené la Communauté à signer en avril 1988 une Convention avec une institution privée (la Fondation universitaire zaïroise) pour entamer un processus qui devait conduire à un véritable accord de coopération entre deux entités nationales. La convention signée à cette occasion entre l'APEFE et le ministère zaïrois de l'enseignement primaire en est une illustration.

Depuis lors, des obstacles de diverse nature ont empêché la coopération de prendre de l'ampleur:

1. L'aggravation du délabrement général des services publics et privés au Zaïre, et particulièrement, des institutions et organismes partenaires dans les domaines de compétence de la Communauté.

2. Le non-respect de plus en plus patent des Droits de l'homme par le pouvoir zaïrois qui a culminé lors des événements de Lubumbashi de juin 1990. Sur ce point l'Exécutif de la Communauté a marqué son total accord avec la protestation élevée par le gouvernement national.

3. La réaction du pouvoir zaïrois qui, dans le cours de la crise de juin 1990, a décidé d'assimiler les coopérateurs APEFE aux coopérateurs AGCD dans sa décision de rupture avec la coopération belge.

Le bilan tiré de la coopération avec la FUZ est assez limité. Ses responsables n'ont d'ailleurs pas pu ou voulu demander le renouvellement du programme de coopération de deux ans signé en avril 1988.

Qu'en est-il de la coopération menée par l'APEFE?

Elle semblait marquée par les mêmes difficultés, même si le court délai de réalisation (six mois entre la signature de la Convention et le départ précipité des coopérateurs!) ne permet pas de tirer de conclusions tranchées.

Ainsi, il apparaît que les événements de septembre 1991 — la mise à sac de Kinshasa et l'anarchie qui s'est installée — n'ont fait que «parfaire» une immobilité forcée de la Communauté, en bloquant l'ultime atout dont elle disposait: le Centre Wallonie-Bruxelles à Kinshasa.

Celui-ci en effet avait échappé aux paralysies qui ont marqué les diverses conventions signées.

Depuis son ouverture en mars 1986, et en dépit de toutes les difficultés, le Centre Wallonie-Bruxelles a joué, à travers des initiatives essentiellement culturelles, un rôle qui allait bien au-delà d'une «présence culturelle»: le Centre était un lieu d'échange social: intellectuel, culturel, scientifique.

C'est la caractérisation du Centre comme lieu de communication qui a permis de le transformer si naturellement en centre de presse à l'occasion des troubles du 24 septembre 1991 à Kinshasa.

Aujourd'hui encore, le Centre est ouvert et organise régulièrement des activités (conférences, forums de discussion,...) qui constituent une source d'encouragement pour les intellectuels kinois dans le marasme environnant.

Le Zaïre est un des trois pays d'Afrique où la Belgique et donc la Communauté française ont un rôle important à jouer « naturellement ».

La Communauté française devra réaffirmer cette position aux autorités zaïroises qui émergeront de la crise actuelle.

VI. FRANCOPHONIE

— Radio 5

— Attitude des autorités belges à l'égard du Sommet précédemment projeté à Kinshasa

Officiellement tant la Belgique que la CFB avaient exprimé l'idée que la décision d'organiser un sommet à Kinshasa ayant été prise dans un cadre multilatéral, il ne pourrait y avoir de confusion avec les difficultés de nos relations bilatérales. A aucun moment les autorités belges ne se sont opposées officiellement à la tenue d'un sommet à Kinshasa.

Pour ce qui concerne Radio 5 et TV 5, le dossier évolue de manière positive. Une réunion est programmée, au terme de laquelle des décisions vont être prises.

VII. CULTURE

— Impact du projet de loi Lallemand sur les travaux de l'OMPI

— Collaboration CGRI — Centre belge de la BD

— Rôle du CGRI dans la diffusion de l'exposition Hergé

1. OMPI

Ce dossier est traité quant au fond par la Direction générale de la Culture. Notre rôle se cantonne jusqu'à présent à lui transmettre les différentes informations relatives à ce dossier.

2. Centre belge de la BD

Sur base d'une convention, le Centre belge de la BD est chargé de l'entretien de l'exposition « bande dessinée en Communauté française de Belgique » appartenant au CGRI.

Le CBBBD prépare actuellement pour le CGRI une nouvelle exposition sur la bande dessinée avec un aspect pédagogique important. Cette exposition est destinée notamment à sensibiliser des pays sans tradition BD.

3. Expo Hergé

Le service culturel, dans le cadre de ses crédits « Colloques », avait apporté un soutien ponctuel de 100 000 francs pour l'accueil des invités étrangers dans le cadre de la manifestation à Welkenraedt. Actuellement, notre délégation à Paris est associée à différents contacts visant à présenter l'expo à Paris.

VIII. MATIERES PERSONNALISABLES

— Inventaire des experts dans le domaine des matières personnalisables

Ce document qui n'a pas la prétention d'être exhaustif est un document de travail interne à la Communauté française et à la Fédération provinciale des Centres d'étude et de documentation sociales.

Si les membres du Conseil souhaitent le consulter, cet inventaire pourrait être mis à leur disposition sous réserve de ce qui vient d'être dit.

IX. COORDINATIONS

— Coordination avec l'Etat, les Communautés et les Régions et le rôle des responsables sectoriels

1. APEFE

L'opération d'intégration de l'APEFE au CGRI tend d'abord à une efficacité plus grande de la Communauté française dans son action internationale.

Le regroupement des actions de l'APEFE et du CGRI assurera, au départ d'un même lieu et dans une concertation interne permanente, une meilleure cohérence d'actions aujourd'hui menées par deux institutions distinctes. Il donnera de même à la Communauté française de Belgique une meilleure visibilité sur la scène internationale et renforcera son action dans les pays et zones géopolitiques prioritaires. Enfin, qualitativement, ce regroupement permettra une meilleure gestion des projets menés par l'APEFE en associant davantage les différents acteurs de la Communauté française concernés par les projets.

2. Responsables sectoriels

La CGRI n'a pas à réinventer des politiques sectorielles. C'est pourquoi il a institué une série de structures et de procédures de consulta-

tion avec les administrations sectorielles comme avec les milieux professionnels.

Les priorités ainsi dégagées doivent se combiner avec les priorités de la politique internationale de la Communauté française et les disponibilités budgétaires.

Le dernier mot revient toujours aux membres de l'Exécutif: le ministre des Relations internationales, sous réserve de l'accord du ministre sectoriel.

3. Coordination avec l'Etat fédéral, les Communautés, les Régions

Le CGRI est chargé de la concertation avec le ministère des Affaires étrangères de l'Etat fédéral, avec lequel il est en relation quotidienne (tant avec l'Administration centrale qu'avec les postes diplomatiques). Des séances d'information sur la politique internationale menée par le Gouvernement fédéral sont organisées régulièrement à la demande des Communautés. Des concertations hebdomadaires sont organisées par le ministère des Affaires étrangères en matière européenne.

4. Coordination avec la Région wallonne

Des concertations régulières sont menées depuis 1983 avec la Région wallonne. Celle-ci est à présent impliquée par le CGRI dans de nombreuses activités incluant des compétences régionales.

Citons par exemple:

Au niveau de la francophonie, des réunions de concertation, d'information et d'impulsion sont organisées régulièrement par le CGRI entre les différents partenaires concernés de la Communauté française de Belgique et de la Région wallonne. Aux Sommets de la francophonie, la délégation de la Région wallonne a été intégrée au sein de la délégation officielle de la Communauté française de Belgique. Le fait que la Communauté française de Belgique siège à l'ACCT et paie la totalité des cotisations a par ailleurs permis à la Région wallonne de participer activement aux programmes impliquant ses compétences: actions dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie, des industries de la langue.

De même, une complémentarité active entre la Communauté et la Région a été instituée dans l'activité des délégations. La Communauté française a en effet tenu à y associer la Région wallonne avant même que celle-ci n'ait reçu la capacité institutionnelle d'une représentation internationale. Aujourd'hui, si le CGRI assure la gestion de l'ensemble des délégations et de

son personnel, certaines délégations (Dakar, CEE, Kinshasa) sont des délégations mixtes Communauté et Région, et d'autres (Washington, Alger) sont en fait des délégations de la Région wallonne.

A l'occasion de l'Exposition universelle de Séville, dossier géré conjointement par la Communauté française et la Région wallonne, des concertations ont été organisées à un niveau politique pour obtenir que Communautés et Régions soient effectivement présentes et visibles dans le pavillon belge de Séville. L'espace qui sera occupé par la Communauté française et la Région wallonne sera aménagé par un bureau d'études commun.

Depuis 1986, la revue bimestrielle Wallonie-Bruxelles, diffusée à l'étranger dans les milieux tant économiques que culturels, diplomatiques et politiques, est éditée en commun avec la Région wallonne.

La DGRE est régulièrement associée à la programmation annuelle CFB/ADEB concernant la participation aux différentes Foires du Livre à l'étranger. Par ailleurs, la Communauté française et la Région wallonne participent ensemble pour la première fois par un stand commun à la Foire de Bologne.

En 1990, un accord conjoint Communauté française/Région wallonne a été signé avec le Centre de formation de l'OIT (Turin). Dans ce cadre est organisé l'accueil conjoint des stagiaires.

En matière de coopération transfrontalière, la Région wallonne a associé la Communauté française à la coopération avec le Nord-Pas-de-Calais et la Région Champagne-Ardenne. L'Exécutif de la Communauté française a décidé de s'associer au Pacte (Nord-Pas-de-Calais).

Un accord avec la Lorraine est en préparation conjointe.

Dans le cadre des commissions mixtes avec le Québec, un représentant de la DGRE est systématiquement invité avec les milieux compétents de l'enseignement supérieur à l'examen des projets de nos universités, aux fins d'envisager des projets ou des synergies communes Communauté française/Région wallonne, ou encore d'orienter vers l'accord Région wallonne/Québec les projets s'y inscrivant mieux.

Il faut encore citer la participation de la Région wallonne aux mécanismes du commerce extérieur culturel, en particulier dans le domaine de la musique (Agence WBM).

Tous ces éléments, destinés à être renforcés encore dans l'avenir, illustrent le souci perma-

ment du CGRI de veiller à l'homogénéité de l'articulation Communauté française/Région wallonne, afin d'assurer une représentation crédible sur la scène internationale.

X. DELEGATIONS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

- Resserrement des priorités
- Délégation de Rio
- Remplacement des délégués
- Choix des délégations
- Moyens et objectifs des délégations

Resserrement des priorités

L'Exécutif de la Communauté française a décidé, en décembre dernier, de réétudier l'implantation des délégations de la Communauté française à l'étranger à la lumière des priorités déterminées, tout particulièrement en concentrant la présence de la Communauté française dans deux zones géopolitiques importantes: l'Europe et la Francophonie.

Les postes de Québec, Paris, Rome, Tunis, Dakar, Kinshasa ainsi que la délégation auprès des Communautés européennes se trouvent ainsi confortés.

Ce réexamen de la situation a conduit à programmer la fermeture, en juin 1992, de la délégation de Rio de Janeiro.

Celle-ci permettra, sans accroissement des crédits affectés à notre représentation à l'étranger, d'affirmer une présence permanente en Europe centrale et orientale, avec l'ouverture à la rentrée de septembre d'une délégation à Prague.

L'objectif de resserrement des priorités sera de la sorte rencontré.

Délégation à Rio

La décision de l'installation d'une délégation de la Communauté française au Brésil a été prise à partir d'un constat: la situation économique du sous-continent latino-américain peut être décrite en des termes pratiquement identiques dans chaque Etat: récession, gonflement de la dette, inflation, chômage, instabilité politique,...

Dans de telles conditions de délabrement des structures économiques et sociales, comment ne pas comprendre que la coopération internationale à caractère culturel et scientifique subisse un coup d'arrêt, puisqu'aussi bien

ces domaines ne sont plus considérés par les pouvoirs publics locaux comme prioritaires, les exigences actuelles étant ailleurs, et bien souvent le moyen d'y répondre étant précisément de diminuer ou même de supprimer les crédits affectés à cette coopération.

Dans certains pays, le remède radical apporté à ces problèmes ne fût-il pas d'ailleurs, de faire disparaître purement et simplement le ministère local de la Culture, d'où la mise en place de structures nouvelles (Secrétariat d'Etat, départements culturels à l'intérieur du ministère des Affaires étrangères, ou directement rattachés aux services de la présidence, etc...) souvent peu rodés aux mécanismes de coopération bilatérale culturelle.

Si bien qu'en conclusion, si subsistait un intérêt tout à fait manifeste, de part et d'autre, pour cette coopération, celle-ci chez nos partenaires se trouvait doublement entravée dans son développement, d'une part du fait de l'absence de moyens matériels et humains, et d'autre part en raison des lenteurs bureaucratiques et autres blocages administratifs consécutifs à l'adoption laborieuse de nouvelles méthodes de travail par des fonctionnaires inexpérimentés.

Comme il n'était plus possible de mener une politique efficace à distance, l'Exécutif de la Communauté française décida l'envoi d'un délégué de la Communauté française à Rio de Janeiro, dont le mandat prit effet au début de l'année 1989.

Il faut souligner que la création des délégations avait été présentée comme « expérimentale » pour les choix et qu'une évaluation devait être faite au terme d'un premier mandat.

Qu'a-t-elle fait ?

La tâche première et primordiale à laquelle s'attacha la délégation fut d'établir un réseau de correspondants de tous types, auteurs potentiels de projets et sources éventuelles de financement de ces projets (universités, « entreprises » culturelles, librairies et professionnels du livre, milieux de l'audio-visuel, musées, galeries d'art,...).

Les grandes lignes de l'activité de la délégation en 1991

— Organisation de manifestations culturelles: Semaine du Cinéma de notre Communauté, participation d'une exposition sur nos auteurs à la 1^{re} Biennale internationale de la bande dessinée, tournée du flûtiste Marc Grauwels, du récitant Alain Carre, etc.);

— Conférences et diffusion d'informations sur la Communauté française en général, sur le jazz, sur la danse moderne, sur la littérature,...

— Relais entre partenaires culturels privés ou publics des deux côtés, notamment dans la perspective de la tenue d'une importante exposition au Musée du Carnaval de Binche, intitulée: « Sur les traces de Christophe Colomb — Fêtes du Nouveau Monde », et à laquelle contribue l'Ecole de Samba Beija Flor;

— Etablissement de contacts privilégiés avec les administrations, ce qui est particulièrement important pour faciliter la coopération scientifique...

Remplacement des délégués

Il y eut, en 1989 pour la Délégation auprès des Communautés européennes puis en 1990 au Québec, quelques retards dans le processus de remplacement des délégués qui ont quitté leurs fonctions en sollicitant une libération rapide.

Depuis cette date le CGRI a veillé à éviter le renouvellement de ces incidents: le remplacement du directeur du Centre Wallonie-Bruxelles de Paris a été organisé en deux temps: dès le départ du directeur sortant, l'intérim a été assuré par Mme Hicter jusqu'à l'arrivée de Mme François qui a quitté Kinshasa à la prise de fonctions de M. Sotiaux.

D'autre part, le mouvement diplomatique des délégués qui aura lieu durant l'été 1992, a été préparé, avec des arrivées en poste programmées au départ de chaque titulaire actuel.

Choix, moyens, objectifs des délégations

La mise en place de délégations à l'étranger témoigne de la capacité de la Communauté Wallonie-Bruxelles à assumer un rôle international qu'elle revendique et de la volonté d'affirmer une seule politique internationale de notre Communauté dans des lieux choisis en fonction de priorités réfléchies et librement décidées par elle.

Notre présence organisée à Paris, Québec, Kinshasa, Tunis, Genève, Rome, Dakar et bientôt Prague, répond à cette préoccupation de faire mieux connaître dans deux zones géopolitiques prioritaires, la Francophonie et l'Europe,

les initiatives de la Communauté et d'intervenir efficacement dans des projets bilatéraux et multilatéraux.

Il va de soi que, de même qu'il existe une coopération constante entre le CGRI et la Région wallonne, le Commissariat général, comme véritable département des relations internationales de la Communauté, sera heureux d'associer, autant que possible, lorsqu'elle le demande, la Région de Bruxelles-Capitale aux concertations relatives aux projets et activités d'intérêt commun.

Les moyens nécessaires au fonctionnement normal de toutes nos représentations à l'étranger ont été dégagés et figurent de manière explicite à l'article 533 du budget du CGRI.

XI. PLACE DU JURA ET DU VAL D'AOSTE

Le rapport 1991 classera effectivement le Val d'Aoste et le Jura dans le répertoire des pays, et précisera que l'activité du CGRI concerne la Corée du Sud.

Une liste actualisée des délégations est jointe au rapport.

Mme Mayence se réjouit de ce que le Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa soit toujours fonctionnel et souligne que le fait que le gouvernement du Zaïre et la Conférence nationale du Zaïre ont demandé la reprise de la coopération est de bonne augure.

M. Brisart demande au ministre si, face aux velléités de M. Steeman de céder sa collection à la France, la Communauté française a pris une initiative pour réformer cette intention?

M. Ylieff ajoute qu'il faut être attentif et vigilant en ce qui concerne l'exposition « Tout Hergé ».

D'autre part, il met en garde l'Exécutif contre une dérive politique au sujet des engagements de la Communauté française à subsidier une association qui n'en a pas besoin.

Le rapport et ses annexes sont adoptés à l'unanimité.

La Commission fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,
Ch. JANSSENS.

Le Président,
A.M. LIZIN.

ANNEXE

DELEGATIONS A L'ETRANGER

1. COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE

France

*Délégation générale aux Affaires multilatérales
et francophones*

Délégué général : Paul-Henry Gendebien
Premier conseiller : Fredy Jacquet
Conseiller culturel : Geneviève François

43-45, rue Vieille du Temple
75004 Paris — France

Téléphone : 00/33/1/48.04.72.99
Télécopieur : 00/33/1/48.04.78.03

Centre Wallonie-Bruxelles à Paris

Directeur : Geneviève François

7, rue de Venise
75004 Paris — France

Téléphone : 00/33/1/42.71.26.16
Télécopieur : 00/33/1/48.04.90.85

Suisse (et organisations internationales à Genève)

Délégation à Geneve

Délégué : Jacqueline Lemoine

48/602 chemin des Coudriers
1209 Genève — Suisse

Téléphone : 00/41/22/798.28.42
Télécopieur : 00/41/22/798.29.81

Italie

Délégation à Rome

Délégué : Philippe Cantraine

48, Via di San Valentino
piano 2, int. 5
00197 Rome — Italie

Téléphone : 00/39/6/321.56.64
Télécopieur : 00/39/6/321.66.61
Télex : 043/625559 ou 622514

Brésil

Délégation à Rio

Délégué : Jean-Marie Waregne

694, avenida Visconde de Albuquerque
appart. 1201
22450 Rio de Janeiro, R.J. — Brésil

Téléphone et télécopieur : 00/55/21/259.25.48

Tunisie

Délégation à Tunis

Délégué : Jacques Lambert

4, rue Ibn Jazzar — El Menzah I
Tunis — Tunisie

Téléphone : 00/216/1/23.22.15
Télécopieur : 00/216/1/76.60.50
Télex : 0409/14342

L'APEFE dispose de représentants permanents
au Rwanda et au Burundi, agissant également
pour le CGRI :

Rwanda

Bureau à Kigali

Représentant : Alain Clockers

rue de Masaka
B.P. 2306
Kigali — Rwanda

Téléphone et télécopieur : 250/727.21

Burundi

Bureau à Bujumbura

Représentant : Philippe Nayer

7, avenue de la Solidarité
B.P. 2042
Bujumbura — Burundi

Téléphone : 257/22.68.66
Télécopieur : 257/22.65.13

2. COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE ET REGION WALLONNE

Communautés européennes

*Délégation auprès des Communautés euro-
péennes*

Délégué de la Région wallonne : Jacques
Chabot

Délégué de la Communauté française : Chris-
tian Bourgoignie

62, rue Belliard
1040 Bruxelles

Téléphone : 02/230.00.65 et 231.15.16
Télécopieur : 02/231.19.85

Québec

Délégation à Québec

Délégué de la Région wallonne: Bernard Falmagne

Délégué de la Communauté française: Marc Kohén

43, rue Buade — Québec
G1R4A2 — Québec — Canada

Téléphone: 00/1/418/692.41.48
Télécopieur: 00/1/418/692.05.75

Zaïre

Délégation à Kinshasa

Délégué de la Communauté française: Daniel Sotiaux

Délégué de la Région wallonne: Serge Wittock
182, avenue du Plateau — KIN 1 — B.P. 12143
Kinshasa — Gombe — Zaïre

Téléphone: 00/243/12/24.335 ou 22.977
Télécopieur: 00/243/12/24665
Télex: 0982/21337

Sénégal

Délégation à Dakar

Délégué de la Communauté française et de la Région wallonne: Charles Houard

Ambassade de Belgique
route de la Petite Corniche Est — B.P. 524
Dakar — Sénégal

Téléphone: 00/221/21.74.80 ou 21.25.24
Télécopieur: 00/221/21.75.15
Télex: 0906/51265

Louisiane

Bureau en collaboration avec l'APEFE à Lafayette

Représentant permanent APEFE et représentant Communauté française: Eliane Levaque
Représentant permanent APEFE et correspondant Région wallonne: Bernard Geenen

Centre international de Lafayette
735, Jefferson St.
Lafayette, La. 70501 — USA

Téléphone: 318/268.5485
Télécopieur: 318/268.5486

3. REGION WALLONNE

Etats Unis

Délégation à Washington

Délégué: Jean-Pierre Roland

Ambassade de Belgique
3330 Garfield Street, N.W.
Washington D.C. 20008 — USA

Téléphone: 00/1/202/333.6900
Télécopieur: 00/1/202/333.3079
Télex: 023/440139 ou 248306

Algérie

Délégation à Alger

Délégué: Claude Dejardin

3, rue E — Parc Miremont — Bouzareah
Alger — Algérie

Téléphone: 00/213/2/78.02.41
Télécopieur: 00/213/2/79.45.65
Télex (Ambassade de Belgique): 0408/61.365

Italie

Délégation à Milan

Délégué: Léopold Polome

Via Zuretti, 37
20124 Milan — Italie

Téléphone: 00/39/2/66.98.56.77
Télécopieur: 00/39/2/66.98.68.26